



ANTI-CORRUPTION

- A. [RÉCAPITULATIF](#)
- B. [APPLICABILITÉ](#)
- C. [DÉFINITIONS](#)
- D. [POLITIQUE](#)
- E. [RESPONSABILITÉS](#)
- F. [RÉFÉRENCES](#)

[Annexe 1 : Définitions](#)

A. RÉCAPITULATIF

United Technologies Corporation se livre à la concurrence avec d'autres sociétés pour obtenir des marchés et poursuivre d'autres objectifs commerciaux en se basant exclusivement sur ses propres mérites. Aucun pot-de-vin, quel qu'en soit le montant ou la forme, n'est autorisé, offert, promis ou effectué par UTC ou pour son compte, à qui que ce soit, où que ce soit et à quelque fin que ce soit. Les livres et registres d'UTC doivent répertorier avec exactitude le passif et l'actif de la société et toutes ses transactions. Aucune entrée délibérément falsifiée ou trompeuse ne peut être inscrite dans les livres et registres de la société, et aucun autre ensemble de livres et registres comptables, ou de fonds non enregistrés ne peut être créé. Cette interdiction absolue relative aux pots-de-vin et aux livres et registres comptables non transparents doit être interprétée au sens large et strictement appliquée.

B. APPLICABILITÉ

La présente politique s'applique à United Technologies Corporation, à ses unités opérationnelles, à ses filiales, à ses divisions et aux autres entités et activités commerciales qu'elle contrôle (ci-après les « Unités d'exploitation »), et à leurs directeurs, responsables et employés du monde entier (ci-après collectivement « UTC »).

C. DÉFINITIONS

« Entreprise » se rapporte au siège social d'UTC, et « Unité opérationnelle » ou (« UO ») se rapporte aux structures suivantes : Otis Elevator Company, Pratt & Whitney, UTC Aerospace Systems, UTC Climate, Controls & Security et United Technologies Research Center. « MPE » signifie Manuel relatif à la politique de l'entreprise. Les autres termes en gras sont définis en Annexe 1.

D. POLITIQUE

1. Aucun **Pot-de-vin**, quel qu'en soit le montant ou la forme, ne doit être autorisé, offert, promis ou effectué par **UTC** ou pour son compte, à qui que ce soit, où que ce soit et à quelque fin que ce soit. UTC résiliera le contrat de tout employé autorisant, offrant, promettant ou effectuant, directement ou indirectement, un **Pot-de-vin** au nom d'**UTC** ou pour son compte.
2. **UTC** peut proposer et effectuer des Contributions politiques (document [MPE 5 : Relations avec le gouvernement](#)), des **Dons caritatifs** (document [MPE 11 : Dons caritatifs](#)), des **Accords compensatoires** et des **Transactions compensatoires** (document [MPE 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#)), des **Cadeaux d'affaires** (document [MPE 48A : Remise de cadeaux d'affaires](#)), et des **Déplacements parrainés** (document [MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#)) pour autant que ceux-ci soient de bonne foi et offerts et fournis uniquement aux fins autorisées, approuvées et strictement conformes aux politiques susmentionnées.
3. Toute discussion avec des **Fonctionnaires** en poste et anciens et les **Parties apparentées** à des **Fonctionnaires** en poste et toute offre faite à ceux-ci au sujet de leur embauche ou de l'engagement de leurs services en tant qu'employés ou **Fournisseurs** d'**UTC** doivent être conformes au document [MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#).
4. Tous les **Fournisseurs** sont tenus absolument de s'abstenir d'autoriser, de proposer, de promettre, de réaliser ou de faciliter de quelque manière que ce soit tout paiement de **Pot-de-vin** par **UTC** ou pour son compte. **UTC** n'engagera pas à l'avenir et mettra fin aux contrats actuels des **Fournisseurs** incapables de se conformer à la présente politique ou non disposés à le faire. Tous les fournisseurs suivants : **Agences de recouvrement**, **Consultants**, **Courtiers en douane**, **Entrepreneurs locaux**, **Spécialistes en immigration**, **Conseillers fiscaux** et **Agences de voyages** (document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#)), **Fournisseurs** participant à des **Transactions compensatoires** (document [MPE 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#)), **Lobbyistes** (document [MPE 48D : Lobbyistes](#)), **Distributeurs** et **Représentants commerciaux non-salariés** (y compris les **RCS** fournissant des services de **Marketing** et de **Vente au gouvernement américain**) (document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-](#)

[salariés](#)) sont sélectionnés, contrôlés, engagés, surveillés et gérés en se conformant strictement aux politiques susmentionnées.

5. Les co-entreprises (de capitaux ou contractuelles) sur lesquelles **UTC** exerce un **Contrôle** doivent adopter et appliquer la présente politique. Pour garantir lesdites adoptions et application dans les co-entreprises (de capitaux ou contractuelles) où **UTC** n'exerce pas de **Contrôle**, des exigences fortement semblables à la présente politique doivent être incluses dans l'accord de co-entreprise (avant sa conclusion ou lors de renouvellement/modification) ou être adoptées chaque année par les actionnaires, le conseil d'administration ou tout autre organe de gouvernance de la co-entreprise.
6. Qu'elle en acquière ou non le **Contrôle**, **UTC** doit effectuer un contrôle diligent préalable de toutes les cibles d'acquisition pour détecter les **Pots-de-vin** potentiels, y compris, sans s'y limiter, au moyen d'entrevues avec des cadres dirigeants, et divulguer, aborder et révéler promptement toutes découvertes importantes dans des documents internes d'approbation, des accords définitifs et des plans d'intégration (voir le document [MPE 1 : Fusions, acquisitions, démantèlements, co-entreprises, achats d'actions et ventes d'actifs ou d'actifs incorporels](#)).
7. Les **Livres et registres** de chaque **Unité d'exploitation** doivent répertorier avec exactitude tout l'actif, tout le passif et toutes les transactions de l'**Unité d'exploitation**. Aucune entrée délibérément falsifiée, incomplète ou trompeuse à d'autres égards ne peut être inscrite dans les **Livres et registres**, et aucun autre ensemble de **Livres et registres**, ou d'actifs ou de fonds non enregistrés ne peut être créé. Aucun **paiement** au nom d'**UTC** ne peut être autorisé, offert, promis ou effectué dans l'intention ou étant entendu qu'une partie quelconque dudit paiement soit à utiliser à d'autres fins que celles décrites dans les **Livres et registres**.
8. Tous les membres du conseil d'administration d'**UTC**, les autres directeurs d'**UTC** (employés ou non), et tous les dirigeants et employés salariés ou non d'**UTC** sont tenus de faire chaque année une déclaration écrite justifiant qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas connaissance d'un **Pot-de-vin** ou d'une autre violation de la présente politique n'ayant pas été officiellement signalé au personnel chargé de la conformité ou au service juridique d'**UTC**. Sauf si la loi locale ou d'autres restrictions (par exemple, comités d'entreprise ou conventions collectives) l'interdisent, la déclaration annuelle susmentionnée est obligatoire pour les employés salariés ou non et les directeurs et les dirigeants pouvant être licenciés ou révoqués par **UTC**. Pour faciliter la participation des directeurs n'étant pas des employés d'**UTC**, le conseil d'administration ou autre organe de gouvernance peut, au lieu de déclarations individuelles, remettre une déclaration annuelle sous forme de résolution signée par tous ses directeurs ou membres. Pour garantir qu'une enquête appropriée puisse avoir lieu ou qu'un refus ne se fonde pas sur la connaissance d'un **Pot-de-vin**, le service juridique de chaque **Unité d'exploitation** doit contacter chaque personne déclarant qu'elle a connaissance d'un tel problème ou refusant de remettre une déclaration écrite.

E. RESPONSABILITÉS¹

1. Le vice-président exécutif et directeur juridique d'**UTC** est responsable de l'interprétation. Le vice-président administratif, chargé de l'éthique et de la conformité mondiales d'**UTC** doit examiner cette politique tous les deux (2) ans.
2. Le vice-président administratif et contrôleur d'**UTC** doit inclure les procédures de contrôle et de tests dans les matrices de contrôles communes applicables, et le vice-président administratif d'**UTC** chargé des audits internes doit effectuer des audits périodiques (y compris des **Audits de conformité** (voir le document [MPE 34 : Programme international d'éthique et de conformité](#))), pour évaluer dans chaque cas la conformité au niveau de l'**Unité d'exploitation**, y compris pour les activités et les **Fournisseurs** mentionnés aux sections D3 et 4 ci-dessus. Conformément à la portée de ses audits financiers annuels, l'auditeur indépendant d'**UTC** doit aussi examiner les contrôles et transactions nécessaires pour garantir la conformité.

¹ Applicables à la présente politique et aux documents [MPE 48A](#), [48B](#), [48C](#), [48D](#), et [48E](#).

3. Chaque président ou directeur d'**UO** doit appliquer des politiques et/ou procédures tout aussi restrictives et tenir à jour un programme de contrôles internes adéquat pour assurer la conformité.

F. RÉFÉRENCES²

² [Document MPE 1 : Fusions, acquisitions, démantèlements, co-entreprises, achats d'actions et ventes d'actifs ou d'actifs non tangibles](#) ; [document MPE 4 : Éthique et conduite commerciale s'appliquant aux contrats passés avec le gouvernement des États-Unis](#) ; [document MPE 5 : Relations avec le gouvernements](#) ; [document MPE 11 : Dons caritatifs](#) ; [document MPE 17 : Fournisseurs de services](#) ; [document MPE 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#) ; [document MPE 48A : Remise de cadeaux d'affaires](#) ; [document MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#) ; [document MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#) ; [document MPE 48D : Lobbyistes](#) ; [document MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-salariés](#).

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS

Un **Affilié** est une **Entité** :

- qui exerce un **Contrôle** sur l'**Entité** référencée ou
- sur laquelle l'**Entité** référencée exerce un **Contrôle** ou
- qui, comme l'**Entité** référencée, est sous le contrôle d'une autre **Entité**.

Toute chose de valeur signifie tout bien corporel ou incorporel, notamment, mais sans s'y limiter, des biens, des services, **des espèces, des cadeaux d'affaires, un emploi, un accord compensatoire, une transaction compensatoire, un don caritatif, une contribution politique ou un déplacement parrainé**

Livres et registres sont tous documents créés et tenus à jour par une **Entité** ou pour le compte de celle-ci où sont inscrites et déclarées toutes les affaires et transactions commerciales de l'**Entité**, y compris, sans s'y limiter, ses comptes, registres, journaux, grands livres, états financiers, contrats et documents similaires, factures, paiements et reçus, ainsi que les approbations et autorisations internes, et les documents étayant ce qui précède. Le terme **Livres et registres** est intentionnellement défini de manière à englober l'éventail complet d'enregistrements de documents représentant les affaires d'**UTC** et doit être interprété dans le sens le plus large requis par le contexte aux fins de la présente politique.

Cadeau d'affaires est défini dans le document [MPE 48A : Remise de cadeaux d'affaires](#).

Le terme **Espèces** désigne ce qui suit, quel qu'en soit le montant :

- la devise ou monnaie ayant cours légal (y compris, les enveloppes/paquets rouges pour les fêtes) ;
- les équivalents en espèces, à savoir les instruments et éléments qui sont :
 - facilement convertibles en espèces (par exemple, chèques, chèques de voyage, instruments au porteur, billets à ordre et autres instruments similaires) ;
 - échangés comme monnaie effective ou comme de l'argent dans le cadre d'un échange fongible ou de pratiques consistant à les offrir à nouveau à d'autres personnes (par exemple, cadeaux de type tangible ou non tangible (numérique) prépayés/cartes cadeau ou bons (y compris les coupons gâteau de lune) et les cigarettes (autres que pour une consommation immédiate) ou
- des titres (par exemple, des actions ou des titres de créance de type quelconque).

Agence de recouvrement est définie dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Le terme **Consultant** est défini dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Le **Contrôle** est le pouvoir, de manière directe ou indirecte de :

- voter avec plus de 50 % des titres d'une **Entité**, la nomination des membres de l'organe de gouvernance de l'**Entité** ou
- diriger ou donner des instructions à la direction concernant les décisions et politiques quotidiennes d'une **Entité**, que ce soit par la possession de titres de l'entreprise donnant un droit de vote, par un contrat, ou d'une autre manière.

Pot-de-vin signifie tout : **Paiement de facilitation** ou **Toute chose de valeur** autorisée, offerte, promise ou fournie, directement ou indirectement, afin d'exercer une influence indue sur un acte officiel ou commercial ou pour obtenir un avantage non mérité. Les **Pots-de-vin** excluent **toute chose de valeur** fournie en réponse à une véritable demande d'extorsion plaçant un employé d'**UTC** sous une menace imminente de préjudice corporel.

Client signifie tout **Tiers** qui achète et utilise ou consomme des produits ou services d'**UTC**.

Courtier en douane est défini dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Distributeur est défini dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-salariés](#).

Emploi est défini dans le document [MPE 48C : Embauche et engagement de fonctionnaires anciens ou actuels et de leurs proches](#).

Les **Entités** sont des sociétés, sociétés à responsabilité limitée, partenariats, entreprises individuelles, fiducies ou toute entité commerciale semblable, à but lucratif ou non.

Paiement de facilitation signifie **Toute chose de valeur** autorisée, offerte, promise ou fournie à un **Fonctionnaire** pour obtenir ou faciliter l'exécution d'un **Acte gouvernemental de routine**. Le terme **Paiement de facilitation** ne désigne pas les redevances versées à un service, ministère, organisme ou bureau du gouvernement conformément à des directives, procédures ou réglementations publiées autorisant expressément l'exécution ou l'accélération d'un **Acte gouvernemental de routine** lors de la réception de ladite redevance.

Entrepreneur sur le terrain est défini dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Les **Gouvernements** sont :

- tout gouvernement, qu'il soit national ou étranger, au niveau national, régional, local ou municipal ;
- toute **Autorité gouvernementale chargée de l'aviation (AGA)** ;
- toute compagnie aérienne détenue ou exploitée par un gouvernement (en tout ou en partie) ;
- toute **Entité** agissant en qualité officielle au nom d'un gouvernement ;
- toute **Entité**, société ou entreprise sur laquelle un gouvernement exerce un **Contrôle** ;
- tout parti politique ;
- toute organisation publique internationale (par exemple, Nations Unies, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Organisation de l'aviation civile internationale, etc.) ou
- tout département, toute agence, toute subdivision ou tout service de l'un des précédents.

Autorité gouvernementale chargée de l'aviation (AGA) est défini dans le document [MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#).

Un **Fonctionnaire** est un directeur, un responsable ou un employé (élu ou nommé) d'un **Gouvernement**, ou un candidat à l'un des postes susmentionnés.

Spécialiste en immigration est défini dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Lobbyiste est défini dans le document [MPE 48D : Lobbyistes](#).

Les **Représentants commerciaux non-salariés** ou **RCS** sont définis dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-salariés](#).

Accord compensatoire est défini dans le document [MPE 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#).

Transaction compensatoire est définie dans le document [MPE 44 : Coopération industrielle et compensation économique](#).

Don caritatif est défini dans le document [MPE 11 : Dons caritatifs](#).

Contribution politique est définie dans le document [MPE 5 : Relations avec le gouvernement](#).

Acte gouvernemental de routine désigne une action ou approbation ministérielle qu'un **Fonctionnaire** est tenu d'exécuter ou de fournir en vertu de la loi, sans discrétion à cet égard.

La **Partie apparentée** désigne, par rapport à

- une personne : un membre de la famille proche ou éloignée de ladite personne, y compris, sans s'y limiter ses parents, ses frères et sœurs, son conjoint ou sa conjointe, ses oncles et tantes, et ses neveux et nièces ;
- une **Entité** : un **Affilié** de ladite **Entité**.

Déplacement parrainé est défini dans le document [MPE 48B : Parrainage des déplacements d'un tiers](#).

Conseiller fiscal est défini dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Le **Tiers** signifie, par rapport à :

- une personne : toute personne qui n'est pas employée par **UTC** ou un **Affilié** de celle-ci ;
- une **Entité** : toute **Entité** qui n'appartient pas à **UTC** ou à un **Affilié** de celle-ci (plus clairement, dans le cadre de la présente politique, les partenaires de co-entreprises d'**UTC** et les **Fournisseurs**, de même que leurs **Affiliés** respectifs, sont considérés comme des **Tiers**).

Agence de voyages est définie dans le document [MPE 17 : Fournisseurs de services](#).

Marketing au gouvernement américain est défini dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-salariés](#).

Vente au gouvernement américain est défini dans le document [MPE 48E : Distributeurs et représentants commerciaux non-salariés](#).

Un **Fournisseur** est un entrepreneur ou fournisseur **Tiers**, existant ou potentiel, des biens et services à UTC.